



PHARMACIE A USAGE INTERIEUR

Groupement Hospitalier du Territoire de l'Aube et sézannais (GHT)

Marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre n° M_0702

Location et/ou acquisition de générateurs pour traitement des plaies par pression négative et achats de fourniture de consommables à usage unique stériles et non stériles, de maintenance, pièces détachées et de formation associés.

Lot 1 : « Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance »

Lettre de consultation

Articles 79 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Date et heure limites de réception des offres

Le vendredi 07 juin 2019 à 12h00 au plus tard

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1-OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION</u>	<u>3</u>
1.1 - Objet de la consultation	3
1.2 - Forme de la consultation	3
1.3 - Conditions de participation des candidats	3
1.4 - Nomenclature communautaire	4
<u>ARTICLE 2-CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	<u>4</u>
2.1 – Durée de validité du marché subséquent	4
2.2 – Durée d'exécution du marché subséquent	4
2.3 – Variantes	4
2.4 – Délai de validité des offres	4
<u>ARTICLE 3-CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 4-CONTENU DE L'OFFRE</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 5-MODALITES DE REMISE DES PLIS</u>	<u>5</u>
5.1 - Généralités	6
5.2 - Signature électronique	7
<u>ARTICLE 6-SPECIMENS</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE 7- ESSAIS DES MATERIELS ET COORDINATION DE CES ESSAIS</u>	<u>11</u>
7.1 - Fiche technique	12
7.2 - Présentation des générateurs	12
7.3 - Les échantillons pour évaluation des offres	12
<u>ARTICLE 8-EXAMEN DES OFFRES</u>	<u>13</u>
8.1 - Critères de sélection des offres	13
8.2 – Attribution	14
8.3 – Notification	15
<u>ARTICLE 9-DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>15</u>

ARTICLE 1-OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la « Location et/ou acquisition de générateurs pour traitement des plaies par pression négative et achats de fourniture de consommables à usage unique stériles et non stériles, de maintenance, pièces détachées et de formation associés – lot n° 1 » pour le Groupement Hospitalier du Territoire de l'Aube et sézannais (GHT). Ce marché est passé par le Centre Hospitalier de Troyes, pouvoir adjudicateur du GHT, regroupant les établissements suivants :

- Le Centre Hospitalier de TROYES
- Le Centre Hospitalier de BAR SUR AUBE
- Le Centre Hospitalier de BAR SUR SEINE
- Le Groupement Hospitalier Aube Marne (GHAM, réunissant les sites hospitaliers de ROMILLY SUR SEINE, NOGENT SUR SEINE et SEZANNE° ;

Lieu(x) d'exécution :

Centre Hospitalier de TROYES – Pharmacie à Usage Intérieur – 101 avenue Anatole France – CS 20718 – 10003 TROYES Cedex

Centre Hospitalier de BAR SUR AUBE : - Pharmacie à Usage Intérieur – 2 rue Gaston Cheq – 10200 BAR SUR AUBE

Centre Hospitalier de BAR SUR SEINE ; Pharmacie à Usage Intérieur – 6 rue du Stade – 10110 BAR SUR SEINE

Sites Hospitaliers du GHAM (sites de ROMILLY SUR SEINE et NOGENT SUR SEINE) : Pharmacie à Usage Intérieur – BP 159 – rue Paul Vaillant Couturier – 10105 ROMILLY SUR SEINE Cedex

Site de SEZANNE : Pharmacie à Usage Intérieur – 16 rue des Récollets – 51120 SEZANNE

1.2 - Forme de la consultation

Le marché subséquent est un accord cadre à bons de commande mono-attributaire (articles 79 et 80 du décret du 25 mars 2016) avec un minimum et un maximum de commandes en quantité ou valeur.

N.B. : Les besoins recensés sont annuels.

Pour un même titulaire et pendant toute la durée de validité du marché, le marché subséquent sera référencé sous un même numéro de marché mais aura des numéros de commande distincts. Le numéro de marché sera communiqué lors de la notification du marché subséquent.

1.3 - Conditions de participation des candidats

Seuls les titulaires de l'accord-cadre visé à l'article 1.1. de la présente lettre de consultation sont invités à participer à la présente consultation.

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

1.4 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Catégorie	Désignation
33000000-0	Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels.
33140000-3	Consommables médicaux.

ARTICLE 2-CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Durée de validité du marché subséquent

Le marché est conclu pour la période allant de la date de notification au 31 mars 2022.

2.2 – Durée d'exécution du marché subséquent

La période d'exécution du marché commence à la date de notification.

2.3 – Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception de l'offre.

ARTICLE 3-CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché subséquent contient les pièces suivantes :

- **La présente Lettre de Consultation ;**
- **Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) propre au marché subséquent ;**
- **L'Acte d'Engagement (A.E) du marché subséquent ;**
- **Le Bordereau de Prix Unitaires (Annexe 1 à l'acte d'engagement) ;**
- **La Fiche Prestations Fournisseur (Annexe 3 à l'acte d'engagement) ;**
- **La Fiche Conditions Commerciales Complémentaires (Annexe 4 à l'acte d'engagement).**

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

ARTICLE 4-CONTENU DE L'OFFRE

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Le candidat remet à l'appui de son offre au titre du marché subséquent par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) du marché subséquent ;
- Le Bordereau de Prix Unitaires : 1 onglet (Annexe 1 à l'acte d'engagement) ;
- La Fiche Prestations Fournisseur (Annexe 3 à l'acte d'engagement) ;
- La Fiche Conditions Commerciales Complémentaires (Annexe 4 à l'acte d'engagement) ;
- Un dossier technique propre au marché subséquent ;
- Une fiche technique portant sur les générateurs et consommables ;
- Les spécimens du dispositif proposé (cf article 6 de la présente lettre de consultation). Ils sont adressés au référent technique, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente lettre de consultation. Ils font partie intégrante de l'offre.

Le pouvoir adjudicateur rappelle que les prix proposés par les titulaires de l'accord-cadre dans les bordereaux des prix de l'accord-cadre les lient, conformément au règlement de la consultation de l'accord-cadre. Ainsi, dans le cadre de la présente consultation, ces derniers ne pourront en aucun cas, dans les bordereaux des prix figurant en annexe de l'acte d'engagement du marché subséquent, proposer des prix supérieurs aux prix mentionnés à l'annexe de l'acte d'engagement de l'accord-cadre notifié à chacun de ses titulaires pour le lot considéré.

ARTICLE 5-MODALITES DE REMISE DES PLIS

Afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée, les candidats devront impérativement transmettre leurs offres sous un format compatible et lisible par la Cellule Marchés du GHT, à des fins d'intégration directe dans son logiciel de gestion des appels d'offres (fichier cry déposé sur la plateforme Klekoon de préférence, ou copié sur CD ou clé USB), avant le vendredi 07 juin 2019 à 12h00 au plus tard.

5.1 - Généralités

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : **laurence.michaut@ch-troyes.fr.** Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, DVD-Rom, clé USB, ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée dans le cadre de la transmission par voie dématérialisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le dépôt des offres transmis par voie électronique fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Il est conseillé aux candidats de transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ». Cette copie de sauvegarde, si elle est transmise dans les conditions précitées, ne sera ouverte, en lieu et place de l'offre transmise par voie électronique, que lorsque cette dernière contient un « programme informatique malveillant ». Les plis contenant une copie de sauvegarde que le CHU n'a pas besoin d'ouvrir seront détruits.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Portable Document Format (.pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png),
- Internet : (exemple d'extension : .htm).

Afin de faciliter l'analyse des dossiers transmis et sans déroger à l'article 4, le candidat s'engage à respecter le modèle de présentation et l'indexation présentée ci-dessous lorsque les dossiers sont transmis par voie dématérialisée.

DD abréviation du nom du dossier (DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)
XXXX nom de la pièce (se reporter à l'indexation ci-dessous)
FFFF nom du fournisseur

INTITULE DES DOCUMENTS DEMANDES

INDEXATION

ACTE D'ENGAGEMENT (ATTRI 1)

DF_ATTRI1_FFFF

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

DOSSIER TECHNIQUE	FICHE modalités de livraisons et conditions commerciales	DF_AXRCN5_FFFF
	LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE	DF_LetOffre_FFFF
	PRIX : PIECES DETACHEES	DF_TarifPD_FFFF
	PRIX : BORDEREAU UNITAIRE	DF_BPU_FFFF
	PRIX : TARIF GENERAL FOURNISSEUR	DF_Tarif_FFFF
	REMISES	DF_Remis_FFFF
	TARIFS GENERAL HOSPITALIER : catalogue	DF_TarifGen_FFFF
	BROCHURE LOGISTIQUE DES COMMANDES ET DU TRANSPORT	DT_BrochLog_FFFF
	CATALOGUE PRODUITS	DT_CatalogPdt_FFF
	DEVELOPPEMENT DURABLE	DT_DD_FFFF
	DONNEES LOGISTIQUES	DT_Logistiq_FFFF
	FACTURE SPECIMEN	DT_ModelFact_FFFF
	ICONOGRAPHIE	DT_Icono_FFFF
	NORME ISO	DT_ISO_FFFF
PLAN DE PALETTISATION	DT_PlanPalet_FFFF	
PLAQUETTE D'INFORMATION UTILISATEUR	DT_InfoUtil_FFFF	

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

5.2 - Signature électronique

OUTILS REQUIS POUR RÉPONDRE PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

Le candidat doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés figurant dans la Rubrique « Aide » Outils Informatiques » à l'adresse : www.marches-publics.gouv.fr

Test de la configuration du poste

La remise d'une réponse électronique exige l'utilisation d'un programme (applet). Ce programme assure le formatage des fichiers de réponse ainsi que les opérations de signature et de chiffrement, le cas échéant. Cet applet nécessite une configuration spécifique de votre poste de travail.

Nous vous conseillons de vérifier les prérequis pour la remise électronique d'une réponse dans la rubrique « Se préparer à répondre » à l'adresse : www.marches-publics.gouv.fr

CERTIFICAT DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Si la forme de réponse est électronique (transmission par voie électronique), le candidat doit signer sa réponse (au dépôt de l'offre ou à l'attribution) à l'aide d'un certificat de signature électronique. Il permet l'authentification de la signature du représentant de l'entreprise, signataire de l'offre.

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

Les catégories de certificat de signature électronique

Tous les documents transmis par voie électronique, dont la signature en original est exigée, sont signés individuellement par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique. Il garantit l'identification du candidat.

Seuls les certificats de signature électronique conformes au RGS (référentiel général de sécurité) sont autorisés.

Le niveau minimum de sécurité exigé est ** ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAAdES, XAdES.

Les certificats sont réputés conformes au RGS s'ils émanent d'une liste de confiance française établie par le

Ministre chargé de la réforme de l'Etat (www.referencessmodernisation.gouv.fr) ou d'une liste de confiance d'un autre Etat membre de l'Union Européenne.

(https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf).

Si le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de l'une des listes de confiance susmentionnées, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au RGS.

Le pouvoir adjudicateur souhaite attirer l'attention du soumissionnaire sur le délai administratif demandé par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature électronique. Il convient donc d'anticiper le plus possible la demande de certificat par rapport à la date limite de réception des offres.

Contrôle de la signature électronique individuelle des fichiers :

Les documents dont la signature originale est exigée (au dépôt de l'offre ou à l'attribution) doivent être signés individuellement.

Pour ce faire, les soumissionnaires peuvent au choix :

- Utiliser le dispositif de signature par la plate-forme PLACE.

Dans ce cas, les candidats sont dispensés de fournir la procédure de vérification de la signature.

- Utiliser un autre outil de signature électronique que celui proposé par le profil d'acheteur.

Dans ce cas, ils sont tenus de communiquer le « mode d'emploi » permettant de procéder aux vérifications nécessaires de la signature électronique.

Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

REMARQUES PRATIQUES :

Le pouvoir adjudicateur souhaite attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

L'action de signature crée automatiquement, dans le même répertoire, un nouveau document dont le nom est celui du document suffixé avec ".sig". Par exemple le fichier dc3.doc devient dc3.doc.sig.

ATTENTION : Si le soumissionnaire utilise un fichier compressé (au format ZIP par exemple), lors de la signature électronique des documents depuis le site Internet, les documents contenus dans le fichier compressé ne seront pas signés individuellement électroniquement. Il est donc fortement déconseillé aux soumissionnaires de déposer des fichiers compressés dans leurs réponses. Les candidats sont invités à tenir compte des aléas de la transmission électronique ; par conséquent, ils doivent prendre leurs précautions afin de s'assurer que la transmission électronique de leurs plis soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Avertissement : L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE), notamment nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

TRANSMISSION DES VIRUS :

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le candidat par un antivirus régulièrement mis à jour.

Le pouvoir adjudicateur utilise un antivirus avec une fréquence de mise à jour quotidienne.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatique, les fichiers comportant notamment les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le candidat : exe, com, bat, pif, vbs, scr, msi, eml. Par ailleurs les fichiers dont le format est autorisé ne doivent pas contenir de macros.

AIDE :

Le guide d'utilisation et les films d'autoformation sont mis à disposition dans la rubrique "Aide" à l'adresse : www.marches-publics.gouv.fr

Il est également possible de s'entraîner sur la plate-forme avec les consultations de test disponibles dans la rubrique "Se préparer à répondre".

Un service de support téléphonique est mis à disposition des entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics.

Avant de contacter l'assistance téléphonique, assurez-vous d'avoir téléchargé et consulté les guides mis à votre disposition dans la rubrique « Aide »

Le service de support est ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés. Le numéro d'accès est :

> **Numéro National 01 76 64 74 07**

Prix d'un appel national à partir d'un poste fixe Source ARCEP

En cas d'impossibilité de joindre l'assistance par téléphone, vous pouvez utiliser l'outil d'assistance en ligne, proposé sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE).

ARTICLE 6-SPECIMENS

Chaque article constitutif d'un lot de consommables fait l'objet d'une demande de spécimens.

Le nombre de spécimens demandé est une unité par référence proposée. Pour les lots, ou sous-lots, pour lesquels l'offre comporte plusieurs références d'une même gamme, le candidat devra fournir deux spécimens uniquement de la référence/de la dimension la plus couramment utilisées.

Ces spécimens devront être adressés au plus tard vendredi 07 juin 2019 à 12h00 au plus tard, date limite de réception des offres figurant à l'article 5 de la présente lettre de consultation.

Ces spécimens font partie intégrante de l'offre du fournisseur. Elles permettront l'analyse technique des articles pour lesquels le candidat soumissionne, et notamment la présentation des produits et la qualité du système d'emballage du produit proposé (conditionnement primaire).

Modalités de remise des spécimens

Les spécimens demandés doivent obligatoirement faire l'objet d'un envoi.

Le colis contenant les spécimens doit porter les mentions :

Offre pour :

**« OFFRE MARCHE SUBSEQUENT dans le cadre de l'accord-cadre ayant pour objet
Location et / ou acquisition de générateurs pour traitement des plaies par
pression négative et achats de fourniture de consommables à usage unique stérile
et non stérile, de maintenance, pièces détachées et de formations associées.**

**Groupement Hospitalier du Territoire de l'Aube et sézannais (GHT)
NE PAS OUVRIR »**

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

- Les spécimens expédiés par voie postale en recommandé seront adressés à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier de TROYES
Pharmacie à Usage Intérieur
A l'attention de Mme Marie-Pierre TONNELIER, Pharmacien
CS 20718
10003 TROYES Cedex

- Les spécimens remis par la société ou par un transporteur contre récépissé seront déposés du lundi au vendredi, de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier de TROYES
Pharmacie à Usage Intérieur
A l'attention de Mme Marie-Pierre TONNELIER, Pharmacien
CS 20178
10003 TROYES Cedex

Chaque spécimen doit porter une étiquette inamovible indiquant le numéro de lot auquel il se rattache, le nom du candidat et la référence de la consultation.

Le Centre Hospitalier de TROYES conservera un spécimen qui servira de référence pour la durée d'exécution de l'accord-cadre.

L'absence de réception des spécimens exigés à la date et heure limites de réception des offres visées à l'article 5 de la présente lettre de consultation entraînera le rejet de l'offre correspondante du candidat pour le lot considéré.

Précision sur l'offre économique

Pour chaque lot, le candidat est autorisé à proposer des références supplémentaires relevant de la gamme du produit alloti, si ces références ne font pas l'objet d'un lot spécifique et qu'elles ne dérogent pas au chapitre III du CCTP, qui correspond aux spécifications techniques requises pour les produits objet de l'accord-cadre.

Ces réponses facultatives devront figurer sur l'offre de prix (bordereau de prix unitaires) et seront contractuelles.

Toutefois, ces réponses facultatives ne seront pas prises en compte dans l'analyse des offres.

ARTICLE 7- ESSAIS DES MATERIELS ET COORDINATION DE CES ESSAIS

Des tests supplémentaires peuvent être réalisés par les établissements qui le souhaitent.

Marché subséquent.

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

7.1 - Fiche technique

Le fournisseur devra fournir dans le dossier d'offre une fiche technique comportant une photo des produits (générateurs + consommables). Ce document permettra la vérification primaire de la conformité des offres ainsi que l'analyse technique du produit pour lequel le candidat soumissionne.

L'analyse de ces documents sera prise en compte dans le critère performance technique du produit.

La fiche technique sera conservée par le Centre Hospitalier de TROYES et servira de référence pour la durée du marché subséquent.

7.2 - Présentation des générateurs

Les dispositifs médicaux proposés pourront être présentés aux référents techniques du Centre Hospitalier de TROYES, à leur demande, après l'ouverture des plis.

7.3 - Les échantillons pour évaluation des offres

Les échantillons pour évaluation sont destinés aux tests d'évaluation cliniques et/ou techniques réalisés par les établissements testeurs dans le cadre de l'évaluation des offres.

Seuls les spécimens des produits jugés conformes au descriptif du lot feront l'objet de tests.

Le(s) référent(s) technique(s) du Centre Hospitalier de TROYES adressera (adresseront) un courrier de demande d'échantillons aux fournisseurs ayant présenté des dispositifs jugés conformes aux spécifications techniques.

Cette demande définira :

- les références des échantillons et les quantités à livrer (générateurs + consommables associés),
- les établissements testeurs (avec le nom et coordonnées du référent technique),
- la date limite de livraison des échantillons dans les établissements testeurs.

Pour chaque demande d'échantillons, le fournisseur s'engage :

- à fournir la (les) référence(s) identique(s) à celles de son offre en respectant le délai d'envoi imparti ;
- à livrer aux établissements testeurs la référence et la quantité demandée par le(s) référent(s) technique(s) du Centre Hospitalier de TROYES en respectant au minimum le conditionnement secondaire pour garantir les bonnes pratiques de distribution (notamment, absence d'élastiques, boîte protectrice, ...)

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

- à faire figurer, sur le colis, la mention « échantillons pour essais – Référence consultation » ainsi que le nom du pharmacien défini dans la demande d'échantillons ;

- à fournir aux établissements testeurs les fiches techniques pour chaque référence livrée, ainsi que tous les éléments nécessaires au jugement du conditionnement secondaire (exemple : carton livré ou fiche technique, grammage du carton, dimension, photo de l'étiquetage, ...)

- à transmettre au(x) pharmacien(s) référent(s) technique(s) du Centre Hospitalier de TROYES le double des bordereaux de livraison.

En ce qui concerne les consommables :

Les échantillons non utilisés seront restitués au soumissionnaire à sa demande au plus tard dans un délai de 2 mois après le courrier d'information des candidats non retenus. Les échantillons non demandés dans ce délai seront acquis par l'établissement réalisant les essais.

Les candidats pourront facturer les échantillons fournis. Le prix facturé sera celui proposé au titre de la consultation. L'opérateur économique devra indiquer impérativement sur la facture l'objet et le numéro de la consultation, ainsi que les numéros de lots, les références, la désignation des articles et la quantité livrée.

A l'appui de la facture, seront impérativement fournis le bon de livraison et le document de demande d'échantillons.

En ce qui concerne les générateurs éventuellement mis à disposition au titre de l'essai :

Les générateurs seront restitués au soumissionnaire à sa demande au plus tard dans un délai de 2 mois après le courrier d'information des candidats non retenus. Les générateurs non repris dans ce délai seront acquis par l'établissement réalisant les essais.

Si le candidat ne fournit pas les échantillons demandés conformément aux conditions du présent article, son offre sera jugée irrégulière.

Dans un souci d'égalité des candidats, le candidat devra impérativement respecter la période de tests qui lui sera communiquée sous peine d'exclusion. Il ne sera pas autorisé à visiter les services après cette période. L'absence de présentation du matériel dans le cadre des essais, de fourniture ou d'identification correcte des échantillons demandés, pourra entraîner le refus d'examiner l'offre correspondante. Le candidat devra fournir un échantillonnage suffisant pour la réalisation des essais et ce même si le produit est déjà connu des utilisateurs qui effectuent les essais. En cas de non-conformité aux exigences développées ci-dessus, l'établissement se réserve le droit d'éliminer le candidat.

ARTICLE 8-EXAMEN DES OFFRES

L'analyse et le jugement des offres seront effectués à partir des critères d'attribution indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

8.1 - Critères de sélection des offres

Le Coordonnateur ou son représentant procède à l'ouverture des offres. Il enregistre le contenu.

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

L'analyse des offres sera effectuée par le groupe collaborateur expert sous la responsabilité du Coordonnateur à partir des critères d'attribution suivants selon la pondération ci-après :

Critère n°1 - Evaluation Technique

Critère 1a : Evaluation Technique sur le produit (générateur et consommables)

Pondération 50 points

Au regard notamment de :

- pour le générateur : l'encombrement/ergonomie/maniabilité, du bruit, de la facilité d'utilisation...
- pour les consommables : la qualité du conditionnement, la qualité des matériaux, l'adéquation de la gamme aux besoins...

Critère 1b : Evaluation Technique sur la prestation du fournisseur

Pondération 20 points

Au regard notamment de :

- la capacité d'accompagnement et de formation, la mise en dépôt gratuite pour les urgences, la prestation de maintenance...

Critère n°2 – Economique

Pondération 30 points

Au regard des Bordereaux de Prix.

La notation est faite par application de la formule suivante :

Prix le plus bas proposé déterminé pour une commande type identifiée par le pouvoir adjudicateur = meilleure note, le candidat ayant fait l'offre la plus basse.

Note Economique = Offre la plus basse / Offre x 30

8.2 – Attribution

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse en application des critères de jugement des offres définis au présent document.

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance

8.3 – Notification

Le(s) candidat(s) dont l'offre (les offres) n'est (ne sont pas) pas retenue(s) en est (sont) informé(s) par courrier.

Pour retirer leur notification électronique, les candidats devront se connecter sur le site www.marches-publics.gouv.fr et entrer l'identifiant et le mot de passe qui leur a été communiqué dans le message envoyé via la plateforme marches-publics.gouv.fr.

La notification de non attribution du marché comporte la mention du délai de suspension pendant lequel le pouvoir adjudicateur ne pourra signer les marchés avec les titulaires.

ARTICLE 9-DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite de préférence par voie électronique sur la plateforme Klekoon en rappelant la référence de l'affaire : **M_0702 GHT**.

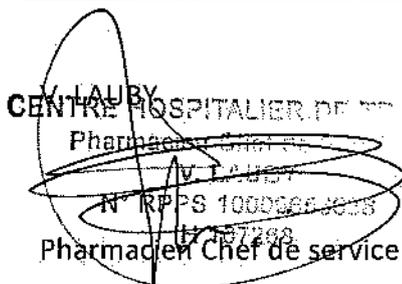
Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres.

Seules seront traitées les demandes de renseignements transmises conformément à cet article. Il est interdit de prendre contact avec toute personne de l'établissement autre que les référents nommés dans la présente lettre de consultation.

Renseignements :

Référent technique - Pharmacien responsable des achats de Dispositifs Médicaux : Adresse : Téléphone : Télécopie : Adresses électroniques :	Mme Marie-Pierre TONNELIER 101 Av. Anatole France 10003 TROYES Cedex 03 25 49 49 17 03 25 75 92 43 mpierre.tonnelier@ch-troyes.fr
--	---

Référents administratifs du dossier : Adresse : Téléphone : Télécopieur : Adresse électronique :	Mmes L. MICHAUT et F. BOUGTIB 101 Av. Anatole France 10003 TROYES Cedex 03 25 49 49 17 03 25 75 92 43 laurence.michaut@ch-troyes.fr fatahia.bougtrib@ch-troyes.fr
---	--


CENTRE HOSPITALIER DE TROYES
Pharmacien
V. LAUBY
N° RPPS 1000666 2015
17 167288
Pharmacien Chef de service

TROYES, le 13 mai 2019

A. QERIMI
Le Directeur des Achats
et de la Logistique du GHT.
Ardian QERIMI

Directeur des Achats et de la
Logistique du GHT

Marché subséquent

Lot 1 : Générateur, consommables MOUSSE, formation, maintenance